

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

Objet : FONCTIONNEMENT COMMUNAUTÉ

Délégations au bureau communautaire.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

Étaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

Excusés : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

Dans sa séance du 26/05/2014, le conseil communautaire a délégué au Président et au bureau un ensemble d'attributions nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans le même objectif, le Président propose aux conseillers communautaires de déléguer au bureau de nouvelles attributions.

En effet, la contractualisation de nombreux partenariats génère autant de conventions entre la Communauté de Communes Buëch Dévoluy et les structures extérieures concernées.

Il est proposé de déléguer au bureau la gestion des conventions avec les partenaires correspondants (par exemple la CAF, Pays Gapençais, ...).

Le bureau rendra compte au conseil communautaire des conventions signées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la délégation au bureau pour la gestion des conventions avec les partenaires correspondants (CAF, Pays Gapençais...).

votants :29	pour : 29	abstention : 0	contre :0
-------------	-----------	----------------	-----------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141218-De129-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à Veynes
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Marie Bernard

